

TABLE DES MATIÈRES – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Pages
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	65
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT	66
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	67
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	68
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	69
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017	70
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	70
2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	70
3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES	75
4. TRÉSORERIE ET TITRES NÉGOCIABLES	76
5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	76
6. PROGRAMMATION	77
7. BILLETS À RECEVOIR	79
8. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT	80
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81
10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84
11. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	85
12. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE	86
13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	87
14. PROVISIONS	88
15. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL	89
16. DETTE OBLIGATAIRE	97
17. OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	98
18. EFFETS À PAYER	98
19. REVENUS DIFFÉRÉS	99
20. REVENUS	99
21. FINANCEMENT PUBLIC	101
22. CHARGES FINANCIÈRES	102
23. IMPÔT SUR LE REVENU	103
24. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT	104
25. INSTRUMENTS FINANCIERS	104
26. GESTION DU CAPITAL	109
27. PARTIES LIÉES	109
28. ENGAGEMENTS	111
29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	112

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	NOTE	Au 31 mars	
		2017	2016
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	4	131 062	156 465
Titres négociables	4	23 231	-
Créances clients et autres créances	5	125 499	136 370
Programmation	6	268 327	237 827
Stock de marchandisage		7	258
Charges payées d'avance		42 606	38 568
Billets à recevoir	7	3 238	2 651
Investissement dans un contrat de location-financement	8	3 171	2 960
Instruments financiers dérivés	25	200	151
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	9	126	3 483
		597 467	578 733
Non courant			
Immobilisations corporelles	9	865 907	885 069
Immobilisations incorporelles	10	30 017	28 757
Actifs sous contrats de location-financement	11	13 026	20 596
Actif au titre du régime de retraite	15	261 721	145 406
Programmation	6	58 107	107 629
Billets à recevoir	7	37 661	40 877
Investissement dans un contrat de location-financement	8	41 248	44 419
Charges différées		20 461	17 274
Participation dans une entreprise associée	12	3 117	2 496
		1 331 265	1 292 523
TOTAL DE L'ACTIF		1 928 732	1 871 256
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer	13	87 947	112 512
Provisions	14	30 580	24 556
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	15	123 397	121 561
Passif de programmation	6	15 151	15 151
Dette obligatoire	16	22 921	22 269
Obligations au titre de contrats de location-financement	17	10 293	11 476
Effets à payer	18	8 726	8 523
Revenus différés	19	23 185	25 729
Instruments financiers dérivés	25	-	159
		322 200	341 936
Non courant			
Revenus différés	19	19 889	32 851
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	15	264 149	239 651
Passif de programmation	6	18 820	33 184
Dette obligatoire	16	221 361	236 851
Obligations au titre de contrats de location-financement	17	6 300	16 581
Effets à payer	18	86 728	93 784
Financement des immobilisations différé	21	545 234	531 295
		1 162 481	1 184 197
TOTAL DU PASSIF		1 484 681	1 526 133
Capitaux propres			
Résultats non distribués		443 472	344 628
Total des capitaux propres attribuables à la Société		443 472	344 628
Participations ne donnant pas le contrôle	2	579	495
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		444 051	345 123
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 928 732	1 871 256

Engagements (NOTE 28)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION :



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

	NOTE	Exercice terminé le 31 mars	
		2017	2016
REVENUS			
	20		
Publicité		300 591	249 915
Revenus d'abonnement		131 245	134 541
Autres revenus		115 669	133 695
Revenus financiers		9 415	10 235
		556 920	528 386
FINANCEMENT PUBLIC			
	21		
Crédit parlementaire pour les activités d'exploitation		1 002 307	928 332
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement		4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé		92 778	94 597
		1 099 085	1 026 929
DÉPENSES			
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques		1 623 401	1 517 483
Coûts de transmission, distribution et collecte		67 879	70 489
Administration nationale		9 964	10 061
Paiements aux stations privées		623	1 380
Charges financières	22	25 907	28 132
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	12	(3 363)	(7 980)
		1 724 411	1 619 565
Résultat net avant éléments hors exploitation		(68 406)	(64 250)
ÉLÉMENTS HORS EXPLOITATION			
(Perte) gain sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	9, 10	(2 362)	257
		(2 362)	257
Résultat net de l'exercice		(70 768)	(63 993)
Résultat net attribuable :			
À la Société		(70 852)	(64 093)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	84	100
		(70 768)	(63 993)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	NOTE	Exercice terminé le 31 mars	
		2017	2016
RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		(70 768)	(63 993)
Autres éléments du résultat global - non reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	15	169 696	32 745
Total du résultat global de l'exercice		98 928	(31 248)
Total du résultat global attribuable :			
À la Société		98 844	(31 348)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	84	100
		98 928	(31 248)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

		Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2016		344 628	495	345 123
Variations de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		(70 852)	84	(70 768)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	15	169 696	-	169 696
Total du résultat global pour l'exercice		98 844	84	98 928
Solde au 31 mars 2017		443 472	579	444 051

		Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2015		375 976	541	376 517
Variations de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		(64 093)	100	(63 993)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	15	32 745	-	32 745
Total du résultat global pour l'exercice		(31 348)	100	(31 248)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	2	-	(146)	(146)
Solde au 31 mars 2016		344 628	495	345 123

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	NOTE	Exercice terminé le 31 mars	
		2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		(70 768)	(63 993)
Ajustements :			
Gain (perte) sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	9, 10	2 362	(257)
Revenus financiers		(9 415)	(10 235)
Charges financières	22	25 907	28 132
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	25	(208)	277
Amortissement des immobilisations corporelles	9	101 259	102 242
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	6 260	6 384
Amortissement d'actifs sous contrat de location-financement	11	7 570	7 614
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	12	(3 363)	(7 980)
Variation des charges différées		(3 187)	(22)
Variation de l'actif de programmation [non courant]	6	51 313	34 402
Variation du passif de programmation [non courant]	6	(15 339)	(1 306)
Amortissement du financement des immobilisations différé	21	(92 778)	(94 597)
Variation des revenus différés [non courant]	19	(13 823)	(7 253)
Variation de l'actif du régime de retraite	15	(116 315)	44 936
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courant]	15	174	943
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courant]	15	170 963	25 152
Accroissement des billets à recevoir	7	(22)	(21)
Variations du fonds de roulement	24	(35 479)	(94 403)
		5 111	(29 985)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations au titre de contrats de location-financement	17	(11 464)	(10 680)
Remboursement de la dette obligataire	16	(14 386)	(13 361)
Remboursement d'effets à payer	18	(6 812)	(6 504)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	2	-	(146)
Intérêts payés		(24 564)	(26 564)
		(57 226)	(57 255)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Crédit parlementaire pour le financement des immobilisations	21	106 717	105 692
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(88 702)	(92 638)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(12 625)	(15 153)
Produit net de la vente d'immobilisations corporelles	9	5 330	11 817
Recouvrement des billets à recevoir	7	2 624	2 446
Recouvrement de créances au titre de contrats de location-financement	8	2 782	2 593
Dividendes reçus	12	2 742	5 484
Intérêts reçus		7 844	8 580
		26 712	28 821
Variation de la trésorerie		(25 403)	(58 419)
Trésorerie, début de l'exercice		156 465	214 884
Trésorerie, fin de l'exercice		131 062	156 465

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CBC/Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1936. Société d'État fédérale domiciliée au Canada, la Société est un mandataire de Sa Majesté, et tous les actifs et passifs sont ceux de l'État. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. La Société rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle n'est pas visée par certains articles des sections I à IV de la partie X de cette *Loi*.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, des services de télévision et des services numériques présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 21 juin 2017.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A. BASE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). La Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes considérées, comme si celles-ci avaient toujours été en vigueur. Les montants sont exprimés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et, sauf indication contraire, arrondis au millier de dollars le plus proche. Les présents états financiers consolidés sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui font l'objet d'évaluations actuarielles.

Changement de présentation

Des éléments du poste « Revenus » de l'État consolidé du résultat ont été reclassés dans les présents états financiers consolidés, et le seront dorénavant. Ces reclassements n'ont eu aucun effet sur les revenus totaux ou le résultat net. Des renseignements détaillés figurent à la note 20.

La présentation de l'État consolidé du résultat a également été revue de telle sorte que le financement public précède maintenant les dépenses. Cette permutation vise à rendre les états financiers consolidés plus clairs et plus utiles pour les utilisateurs externes.

B. BASE DE PRÉPARATION

La présente section comprend certaines des méthodes comptables appliquées à l'ensemble des états financiers consolidés de la Société, ainsi que des estimations et des jugements faits par celle-ci, accompagnés de leur incidence sur les montants comptabilisés à ces états. Dans l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a fait des estimations et des jugements importants qui pourraient avoir un effet notable sur l'information financière contenue dans les états financiers consolidés, puisque d'importantes variations pourraient survenir selon les critères et les hypothèses retenus. Toute méthode applicable à l'objet d'une note afférente aux états financiers y est décrite.

I) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
<p>La Société intègre dans ses états financiers ceux de sa filiale (The Documentary Channel, ou « <i>documentary</i> ») et entités structurées (Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion et Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada) du début à la fin de la période pendant laquelle elle exerce un contrôle sur elles. La filiale et les entités structurées sont des entités sous le contrôle de la Société lorsque les critères suivants sont remplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Société détient le pouvoir sur l'entité émettrice du fait qu'elle a le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice; • la Société est exposée ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; • la Société a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements de cette dernière. <p>La filiale et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société. Les transactions, soldes, revenus et dépenses interentreprises sont intégralement éliminés au moment de la consolidation. Les changements dans la participation de la Société dans la filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.</p>	<p>La Société consolide la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada et la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion, puisqu'elle considère qu'elle contrôle ces entités émettrices, conformément à la définition du contrôle donnée dans IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>.</p>

Informations sur la filiale et les entités structurées de la Société
Filiale

La filiale canadienne de la Société est :

	PARTICIPATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS
<i>documentary</i>	2017 : 82 % / 2016 : 82 %	Service spécialisé dans la diffusion de documentaires	Participation majoritaire et engagement dans les travaux du conseil d'administration du service et de ses sous-comités

Étant donné que l'exercice de *documentary* se termine le 31 août, des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

La Société n'est soumise à aucune restriction importante de sa capacité d'avoir accès aux actifs de *documentary* ou de les utiliser, et de régler les passifs de cette filiale. Plus particulièrement, la Société ou sa filiale ne sont assujetties à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à leurs investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, les activités d'ARTV ont été entièrement intégrées aux activités de la Société.

Entités structurées consolidées

La Société a deux entités structurées, à savoir :

La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (la « FCCR ») – Pour financer la construction du Centre canadien de radiodiffusion (l'immeuble), la FCCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars, qui viennent à échéance en mai 2027 et sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des dépenses d'exploitation et du passif de la FCCR. La FCCR est :

- un preneur, du fait qu'elle loue, en vertu d'un contrat de location à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel l'immeuble est érigé à Toronto en contrepartie d'un loyer de un dollar versé le 1^{er} octobre 1988;
- un bailleur, du fait du contrat de sous-location à long terme de l'immeuble passé avec la Société.

La Société offre aussi en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse à la FCCR pour les locaux occupés. Plus de renseignements sont donnés à la note 16.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (la « FCCR »)	Fiducie caritative	Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement au nom de CBC/Radio-Canada, la Société ayant les pouvoirs décisionnels finaux sur ses activités pertinentes.	Exercice terminé le 31 mars

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada – En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc. en contrepartie de deux billets à recevoir. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a été créée en 2009 et a pour mission d'acquérir la participation de la Société dans les billets à recevoir.

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer. Un complément d'information est présenté aux notes 7, 8 et 18.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada	Fiducie caritative	CBC/Radio-Canada assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie qu'elle a fournie. Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010. Un accord contractuel préétabli confère à CBC/Radio-Canada la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes qui exposent celle-ci à des rendements variables.	Exercice terminé le 31 décembre États financiers supplémentaires préparés à des fins de consolidation

La Société ne détient aucune participation dans des partenariats ou des entités structurées non consolidées.

La Société n'a fourni aucun soutien, financier ou autre, à ses entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne compte pas présentement le faire.

II) DÉPENSES D'EXPLOITATION

Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et des services numériques sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement sont également incluses dans les dépenses correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

Coûts de transmission, distribution et collecte

Les coûts de transmission, distribution et collecte sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la diffusion des émissions de la Société, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de transmission et distribution, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également incluses dans les dépenses correspondantes.

III) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 d'une hiérarchie des justes valeurs, selon que les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont observables ou non, et selon leur importance. La hiérarchie des justes valeurs appliquée par la Société classe par ordre d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des données d'entrée qui sont directement observables (comme les cours) ou indirectement observables (c.-à-d. obtenues à partir des cours), autres que les données d'entrée de niveau 1.

Niveau 3 – Évaluations de la juste valeur établies au moyen de techniques qui évaluent la juste valeur à partir de données du marché non observables et importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble.

IV) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités. S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, sa valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

V) CHARGES DIFFÉRÉES

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

VI) LICENCES RÉGLEMENTAIRES

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

VII) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES SUPPLÉMENTAIRES

Pour faciliter la lecture des présents états financiers consolidés, des méthodes comptables, estimations et jugements supplémentaires (autres que ceux qui sont indiqués à la note 2 sont exposés dans les notes, accompagnés de l'information financière pertinente. Ils sont recensés dans le tableau suivant à des fins de consultation:

POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS	POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
Créances clients et autres créances (note 5)	76	✓	✓	Revenus différés (note 19)	99	✓	✓
Programmation (note 6)	77	✓	✓	Revenus (note 20)	99	✓	
Immobilisations corporelles (note 9)	81	✓	✓	Financement public (note 21)	101	✓	✓
Immobilisations incorporelles (note 10)	84	✓	✓	Charges financières (note 22)	102	✓	
Actifs sous contrats de location-financement (note 11)	85	✓	✓	Impôt sur le revenu (note 23)	103	✓	✓
Participation dans une entreprise associée (note 12)	86	✓	✓	Instruments financiers (note 25)	104	✓	
Créditeurs et charges à payer (note 13)	87	✓		Parties liées (note 27)	109	✓	
Provisions (note 14)	88	✓	✓	Engagements (note 28)	111	✓	✓
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (note 15)	89	✓	✓				

3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

A. ADOPTION DE NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES

La Société a adopté et appliqué la nouvelle prise de position suivante publiée par l'IASB le 1^{er} avril 2016.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	ENTRÉE EN VIGUEUR
Modifications à IAS 1 <i>Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir</i>	Modifications publiées pour améliorer la présentation et les informations à fournir aux états financiers, dans le but de réduire la quantité d'informations non significatives fournies par voie de notes.	L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence notable.	1 ^{er} avril 2016, application prospective

B. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes publiées mais non encore entrées en vigueur (et donc non appliquées au 31 mars 2017) susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. À la date des présents états financiers, la Société ne prévoit pas appliquer par anticipation les normes et modifications suivantes :

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	Norme remplaçant IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> , et toutes les versions antérieures d'IFRS 9. IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers – dont un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues – et de nouvelles directives sur la comptabilité de couverture. La norme reprend aussi les directives relatives à la comptabilisation et à la décomptabilisation des instruments financiers qui figuraient dans IAS 39.	L'adoption d'IFRS 9 ne devrait pas entraîner de changement important dans le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société. Cette dernière évalue l'incidence du nouveau modèle de dépréciation sur ses processus et ses états financiers, particulièrement en ce qui concerne la dépréciation des créances clients.	1 ^{er} avril 2018, application rétrospective incluant certaines mesures de simplification
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Norme remplaçant IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i> , et IAS 11, <i>Contrats de construction</i> , et les interprétations afférentes dès son entrée en vigueur. IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation par les entités des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 renferme également des obligations d'information plus poussées.	La Société a terminé d'évaluer les principales incidences comptables pour chaque source importante de revenus, et elle a commencé à les quantifier.	1 ^{er} avril 2018, application rétrospective incluant certaines mesures de simplification
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	Norme remplaçant IAS 17, <i>Contrats de location</i> , et les interprétations afférentes. Élimination de la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple du point de vue du preneur, pour tous les contrats sauf ceux dont la durée est de douze mois ou moins ou ceux pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. Tous les contrats de location sont comptabilisés d'une façon similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement sous IAS 17. Devrait entraîner une augmentation des actifs loués et des passifs financiers. Du point de vue du bailleur, le traitement comptable demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée.	La Société entreprend un examen de la norme pour déterminer son incidence potentielle.	1 ^{er} avril 2019, application rétrospective incluant certaines mesures de simplification
Modifications à IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Modifications publiées portant sur l'obligation de rapprocher les soldes d'ouverture et de clôture de chaque poste pour lequel des flux de trésorerie ont été ou seraient classés comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement, à l'exclusion des postes de capitaux propres.	La Société prévoit que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence notable.	1 ^{er} avril 2017, application prospective

4. TRÉSORERIE ET TITRES NÉGOCIABLES

	Au 31 mars	
	2017	2016
Fonds en caisse	542	577
Soldes bancaires	130 520	155 888
Total de la trésorerie	131 062	156 465
Total des titres négociables	23 231	-

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,6 million de dollars pour l'exercice (1,9 million de dollars en 2016).

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances représentent les montants que la Société s'attend à récupérer d'autres parties. Les créances clients et autres créances de la Société sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire.

Méthodes comptables

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur et, par la suite, évaluées au coût amorti diminué d'une provision pour créances douteuses. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 25, Dépréciation des actifs financiers.

Avant d'accepter tout nouveau client publicitaire, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé.

Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Les créances irrécouvrables sont sorties de l'État de la situation financière en contrepartie d'une provision pour créances douteuses. Les montants de créances sorties qui sont recouvrées subséquemment sont crédités à l'État consolidé du résultat, au poste « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ».

Estimations et jugements comptables importants

La détermination du moment où la Société ne peut plus raisonnablement espérer recouvrer une partie des sommes dues fait appel au jugement.

Informations supplémentaires

	Au 31 mars	
	2017	2016
Créances clients	113 181	123 121
Provision pour créances douteuses	(1 240)	(2 058)
Autres	13 558	15 307
	125 499	136 370

Les créances clients sont exposées au risque de crédit (voir la note 25B).

6. PROGRAMMATION

La programmation comprend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

Méthodes comptables

La programmation achevée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation.

La programmation comprend les émissions produites à l'interne et les droits achetés auprès de tiers (émissions acquises).

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés comme programmation dans les actifs courants ou les actifs non courants. Les émissions produites à l'interne sont comptabilisées dans les actifs courants étant donné qu'elles sont disponibles pour diffusion dès qu'elles sont achevées. Les conventions d'achat de droits de diffusion sont comptabilisées comme programmation dans les actifs courants si les droits de diffusion peuvent être exercés dans les douze mois suivants, et comme programmation dans les actifs non courants si ces droits ne peuvent être exercés qu'après douze mois. La programmation comptabilisée dans les actifs non courants est virée dans la programmation comptabilisée dans les actifs courants dès qu'elle est censée être diffusée dans les douze mois suivants.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des dépenses présenté dans cette section, ou lorsque la programmation est jugée inutilisable ou est vendue.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau de constatation des dépenses suivant, qui repose sur l'utilisation prévue. La Société examine l'utilisation qu'elle prévoit faire de sa programmation à la fin de chaque exercice en prenant en considération les contrats de programmation, l'expérience passée des auditoires et les plans de télédiffusion futurs.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont sortis de l'État consolidé de la situation financière et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et des services numériques.

Estimations et jugements comptables importants

La Société doit déterminer un taux d'amortissement approprié pour chaque catégorie de programmation. L'utilisation que la direction prévoit faire de chaque catégorie de programmation est fonction des contrats de programmation, de l'expérience de diffusion, de l'expérience passée des auditoires et des plans de télédiffusion futurs lors de l'établissement du tableau de constatation des dépenses pour la programmation.

De nombreuses incertitudes entourent l'estimation de l'utilisation prévisible des actifs de programmation, surtout celles qui sont inhérentes aux hypothèses sur les habitudes d'écoute et de consommation des auditoires. La direction examine périodiquement les taux d'amortissement.

Des changements dans les hypothèses pourraient donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés à l'État consolidé de la situation financière et à l'État consolidé du résultat.

La Société a estimé la valeur de la contrepartie non monétaire de la sous-licence obtenue de Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6B.

Tableau de constatation des dépenses

Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Description	Constatation des dépenses par diffusion
Films	Tous les genres de films	CBC ¹ : 50 % / 30 % / 20 % RC ² : 45 % / 20 % / 20 % / 15 %
Séries	Comprend : séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ³)	Séries dramatiques : CBC : 70 % / 20 % / 10 % RC : 85 % / 15 % Toutes les autres séries: 70% / 30%
Émissions factuelles	Émissions factuelles, émissions éducatives informelles et jeux-questionnaires (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ³)	70% / 30%
Documentaires	Tous les genres de documentaires	CBC : 50 % / 30 % / 20 % RC : 100 %
Arts, musique et variétés	Comprend : émissions d'arts, de musique et de variétés, et émissions humoristiques à sketches (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ³)	70 % / 30 %
Émissions pour jeunes	Émissions dramatiques pour jeunes et enfants Autres émissions pour jeunes Émissions pour enfants - émissions d'animation et émissions préscolaires	CBC : 70 % / 30 % RC : Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions CBC : 34 % / 33 % / 33 % RC : Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixe ³	Intention de passer dans le même créneau dès la 1ère diffusion	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixes ³	Intention de passer dans le même créneau après la 2ème diffusion	50 % / 30 % / 20 %

¹CBC = Services anglais

²RC = Services français

³Diffusion d'émissions de manière consécutive.

Les charges sont constatées sur une base linéaire selon la période des droits de diffusion pour ICI ARTV et ICI Explora.

Pendant l'exercice, la Société a modifié le tableau sur la constatation des dépenses relativement aux émissions pour jeunes. C'est ainsi que les émissions des Services français classées comme Émissions dramatiques pour jeunes et enfants et Autres émissions pour jeunes sont maintenant amorties également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions (amortissement en 2016 de 70 %/30 % et de 34 %/33 %/33 % respectivement).

Ce changement d'estimation est le résultat d'une analyse des expériences de diffusion des émissions pour jeunes, des chiffres d'auditoire et des plans de télédiffusion futurs de la direction. Il a donné lieu à une augmentation de 1,8 million de dollars des actifs de programmation au 31 mars 2017, et à une diminution correspondante des dépenses comptabilisées à l'État consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 mars 2017. Du fait de la nature des actifs de programmation et de la variabilité de la grille de programmation, il est impraticable d'estimer l'incidence du changement sur des périodes futures.

Informations supplémentaires

A. PROGRAMMATION PAR CATÉGORIE

	Au 31 mars	
	2017	2016
Émissions achevées - produites à l'externe	93 401	57 315
Émissions achevées - produites à l'interne	4 886	3 761
Émissions en cours de production - produites à l'externe	65 662	44 029
Émissions en cours de production - produites à l'interne	6 135	19 495
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	98 243	113 227
	268 327	237 827
Droits de diffusion des émissions non disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	58 107	107 629
	326 434	345 456

B. VARIATION DE LA PROGRAMMATION

	Au 31 mars	
	2017	2016
Solde d'ouverture	345 456	310 290
Acquisitions	1 039 050	990 842
Émissions diffusées	(1 058 072)	(955 676)
Solde à la fin de l'exercice	326 434	345 456

Les sorties au titre de la programmation incorporées à la ligne « Émissions diffusées » du tableau ci-dessus pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 représentent 4,8 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2016). Elles sont essentiellement le fait de projets abandonnés, d'émissions qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

L'entente conclue par la Société avec Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la poursuite de la diffusion des matchs de hockey du samedi soir et des séries éliminatoires à l'émission *Hockey Night in Canada* est entrée en vigueur en 2014-2015. En vertu de cette entente, la Société a acquis de Rogers une licence pour la diffusion des matchs de hockey et doit, en contrepartie, fournir à Rogers des installations et des services de production, lui permettre d'utiliser certaines marques de commerce et lui accorder du temps d'antenne pour générer des revenus publicitaires. L'entente est maintenant d'une durée de cinq ans, puisque Rogers a exercé son option de prolongation de un an pendant l'exercice 2015-2016.

Comme l'entente prévoit un échange d'effets non monétaires, une estimation de la valeur de la licence de diffusion acquise pour cinq ans a été établie sur la base de la juste valeur des actifs cédés et comptabilisée sous « Programmation » dans l'État consolidé de la situation financière de la Société. La juste valeur des installations, services de production et marques de commerce qu'utilisera Rogers a été établie sur la base des taux du marché. La juste valeur du temps d'antenne mis à la disposition de Rogers a été établie sur la base des tarifs de publicité appliqués par la Société pour les émissions déplacées par les matchs de hockey. Une estimation des coûts correspondants liés à la fourniture d'installations et de services de production ainsi que des revenus différés implicites ont été portés au passif dans l'État consolidé de la situation financière. La Société comptabilise ces éléments dans les revenus et dépenses sur la durée de l'entente de cinq ans lorsque les parties de hockey sont diffusées et les services afférents sont rendus.

7. BILLETS À RECEVOIR

La Société détient trois billets à recevoir :

- Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, la Société détient deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé.

Les billets ont une valeur comptable de 40,5 millions de dollars (43,2 millions de dollars au 31 mars 2016) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

- La Société détient également un billet à recevoir de Sirius XM Canada Holdings Inc. qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai d'un an. Sa valeur comptable est de 0,4 million de dollars au 31 mars 2017 (0,4 million de dollars au 31 mars 2016).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

	Au 31 mars			
	2017		2016	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur comptable	Paiements minimaux à recevoir	Valeur comptable
Moins d'un an	5 970	3 238	5 567	2 651
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 270	13 578	22 673	13 046
Plus de cinq ans	28 765	24 083	34 332	27 831
Moins : produits financiers non gagnés	(16 106)	-	(19 044)	-
Total	40 899	40 899	43 528	43 528

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 2,8 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2016).

Valeur comptable:

	Au 31 mars	
	2017	2016
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	3 238	2 651
Non courant	37 661	40 877
	40 899	43 528

8. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Les créances au titre du contrat de location-financement sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	valeur actualisée		valeur actualisée	
	Paiements minimaux à recevoir	des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	3 171	6 050	2 960
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	14 405	24 199	13 429
Plus de cinq ans	33 861	26 843	39 911	30 990
Moins : produits financiers non gagnés	(19 691)	-	(22 781)	-
Total	44 419	44 419	47 379	47 379

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 2,9 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2016).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptabilisée en tant qu'investissement dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	3 171	2 960
Non courant	41 248	44 419
	44 419	47 379

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société consistent essentiellement en des immeubles et des équipements techniques. Ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

Méthodes comptables

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'oeuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont transférés, lorsque complétés, à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et des taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Actifs détenus en vue de la vente

La Société classe un actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. Afin de classer les actifs dont le produit total attendu de la vente est supérieur ou égal à 4 millions de dollars comme actifs destinés à la vente, l'approbation du gouverneur en conseil est requise. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

Estimations et jugements comptables importants

La Société est tenue d'estimer la durée d'utilité attendue de ses immobilisations corporelles. À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des méthodes ou des taux d'amortissement différents, il faut user de jugement pour déterminer le niveau adéquat de décomposition.

La direction n'a pas classé la Maison de Radio-Canada comme un actif détenu en vue de la vente dans les présents états financiers consolidés, puisqu'au 31 mars 2017, le gouverneur en conseil n'avait pas encore donné son approbation et que l'opération cadastrale n'était pas terminée. Plus de renseignements sont donnés à la note 29.

Estimations et jugements comptables importants (suite)

Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Ordinateurs personnels	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la télévision et de la radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

Informations supplémentaires**A. COÛT ET AMORTISSEMENT CUMULÉ**

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Coût	2 052 855	2 056 402
Amortissement cumulé	(1 186 948)	(1 171 333)
	865 907	885 069

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2016	174 306	555 422	63 878	1 075 623	147 203	39 970	2 056 402
Acquisitions	-	94	-	14 940	4 893	62 319	82 246
Transferts (Référer à la note 10)	-	8 628	2 626	33 777	10 974	(51 821)	4 184
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(7)	(204)	-	21	-	-	(190)
Sorties et amortissements complets	(181)	(6 339)	(1 036)	(72 846)	(9 312)	(73)	(89 787)
Coût au 31 mars 2017	174 118	557 601	65 468	1 051 515	153 758	50 395	2 052 855
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	-	(234 131)	(32 799)	(796 491)	(107 912)	-	(1 171 333)
Amortissement pour l'exercice	-	(31 050)	(3 740)	(54 604)	(11 865)	-	(101 259)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	204	-	(21)	-	-	183
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	4 146	1 036	71 073	9 206	-	85 461
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	-	(260 831)	(35 503)	(780 043)	(110 571)	-	(1 186 948)
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	174 118	296 770	29 965	271 472	43 187	50 395	865 907

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2015	174 552	553 585	53 253	1 129 557	139 591	42 034	2 092 572
Acquisitions	-	10	-	11 390	4 998	76 240	92 638
Transferts (Référer à la note 10)	6	14 237	10 625	46 746	11 588	(78 304)	4 898
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(257)	(5 472)	-	-	-	-	(5 729)
Sorties et amortissements complets	5	(6 938)	-	(112 070)	(8 974)	-	(127 977)
Coût au 31 mars 2016	174 306	555 422	63 878	1 075 623	147 203	39 970	2 056 402
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	-	(209 726)	(28 864)	(847 406)	(103 824)	-	(1 189 820)
Amortissement pour l'exercice	-	(30 461)	(3 935)	(56 097)	(11 749)	-	(102 242)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	2 790	-	-	-	-	2 790
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	3 266	-	107 012	7 661	-	117 939
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	-	(234 131)	(32 799)	(796 491)	(107 912)	-	(1 171 333)
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	174 306	321 291	31 079	279 132	39 291	39 970	885 069

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 12,1 millions de dollars au 31 mars 2017 (16,7 millions de dollars au 31 mars 2016).

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	85 513	87 318
Coûts de transmission, distribution et collecte	15 247	14 507
Administration nationale	499	417
Total	101 259	102 242

B. DÉPRÉCIATION ET AUTRES DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, une perte de valeur de 1,2 million de dollars (zéro en 2016) a été comptabilisée au titre de certains actifs classés comme détenus en vue de la vente dans l'État consolidé du résultat. Aucune perte de valeur n'a été reprise pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017 (zéro en 2016).

C. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En conformité avec le plan financier de la Société qui prévoit notamment la réduction de son empreinte immobilière, plusieurs actifs immobiliers étaient classés, à des fins comptables au 31 mars 2017, comme détenus en vue de la vente, pour une valeur comptable totale de 0,1 million de dollars (3,5 millions de dollars au 31 mars 2016). Ces actifs devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois.

D. SORTIES

Pendant l'exercice, la Société a vendu des propriétés situées à Moncton (Nouveau-Brunswick), Sackville (Nouveau-Brunswick) et Bowen Island (Colombie-Britannique), qu'elle avait auparavant classées comme détenues en vue de la vente. Le produit de la vente de ces actifs s'est chiffré à 4,2 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 1,9 million de dollars.

En 2015-2016, la Société a vendu ses actifs de production mobile, une propriété située à Sudbury (Ontario) et des propriétés situées à Iqaluit (Nunavut), Gander (Terre-Neuve), Grand-Sault (Nouveau-Brunswick) et Saint-Norbert (Québec), qu'elle avait auparavant classées comme détenues en vue de la vente. Le produit de la vente s'est chiffré à 10,1 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 3,6 millions de dollars.

En 2015-2016, la Société a également comptabilisé un gain de 1,1 million de dollars, soit le produit de l'assurance reçu pour la perte d'un car de reportage endommagé au point d'être irréparable en mai 2014.

En 2015-2016, la Société a comptabilisé une perte de 2,5 millions de dollars pour la décomptabilisation partielle d'une composante du Centre canadien de radiodiffusion de Toronto, qui fut ensuite remplacée par une nouvelle composante.

D'autres pertes et gains nets pendant les exercices en cours et précédents sont attribuables à la sortie ou au remplacement d'équipements dans le cadre du cycle normal de renouvellement des actifs de la Société.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et sont contrôlés par la Société. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Méthodes comptables

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition. Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif quand les critères suivants sont remplis :

- l'application est techniquement faisable;
- la Société entend achever l'application en vue de la mettre en service;
- la Société peut mettre en service l'application;
- il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable;
- la Société dispose de ressources appropriées techniques, financières et autres, pour achever le développement de l'application et l'utiliser;
- il est probable que l'application générera des avantages économiques futurs.

Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'il soit probable qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine, et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

Estimations et jugements comptables importants

La Société exerce son jugement pour déterminer si les dépenses engagées à l'égard d'immobilisations incorporelles répondent aux critères de la comptabilisation à l'actif. Comme les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité estimatives, la Société doit estimer ces durées.

À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations incorporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations.

Informations supplémentaires

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Coût	193 118	185 854
Amortissement cumulé	(163 101)	(157 097)
	30 017	28 757

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2016	140 760	32 191	12 903	185 854
Acquisitions	-	641	11 065	11 706
Transferts (Référer à la note 9)	889	4 779	(9 852)	(4 184)
Sorties et amortissements complets	(197)	(61)	-	(258)
Coût au 31 mars 2017	141 452	37 550	14 116	193 118
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	(137 827)	(19 270)	-	(157 097)
Amortissement pour l'exercice	(1 274)	(4 986)	-	(6 260)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	197	59	-	256
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	(138 904)	(24 197)	-	(163 101)
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	2 548	13 353	14 116	30 017

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2015	140 594	26 602	9 499	176 695
Acquisitions	-	251	14 902	15 153
Transferts (Référer à la note 9)	681	5 919	(11 498)	(4 898)
Sorties et amortissements complets	(515)	(581)	-	(1 096)
Coût au 31 mars 2016	140 760	32 191	12 903	185 854
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	(137 090)	(14 281)	-	(151 371)
Amortissement pour l'exercice	(1 252)	(5 132)	-	(6 384)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	515	143	-	658
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	(137 827)	(19 270)	-	(157 097)
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	2 933	12 921	12 903	28 757

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations incorporelles s'établissent à 5,0 millions de dollars au 31 mars 2017 (4,3 millions de dollars au 31 mars 2016).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée ni reprise pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017 (zéro en 2016).

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la Société comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	5 779	5 807
Transmission, distribution et collecte	444	545
Administration nationale	37	32
Total	6 260	6 384

11. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les actifs sous contrats de location-financement sont composés de contrats pour des transpondeurs satellitaires et des améliorations locatives liées à des contrats de location de 17 et 7 ans respectivement.

Méthodes comptables

Comptabilisation et évaluation

Les actifs acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Amortissement

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus pour compte propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat.

Estimations et jugements comptables importants

La détermination qu'un accord concernant les transpondeurs satellitaires et les améliorations locatives constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et la détermination que ce contrat de location répond aux critères d'un contrat de location-financement parce que la Société a le droit d'utiliser les transpondeurs et les améliorations locatives en vertu des accords pendant presque toute la durée d'utilité estimée des actifs loués.

Informations supplémentaires

	31 mars 2017	31 mars 2016
Coût – améliorations locatives	7 821	7 821
Coût - transpondeurs satellitaires	119 897	119 897
Amortissement cumulé – améliorations locatives	(1 203)	(624)
Amortissement cumulé – transpondeurs satellitaires	(113 489)	(106 498)
Valeur comptable nette	13 026	20 596

L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 s'élève à 7,6 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2016). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 17.

12. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice; elle ne confère toutefois pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Méthodes comptables

Les présents états financiers intègrent la quote-part de la Société dans le résultat de son entreprise associée, Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM), selon la méthode de la mise en équivalence. SiriusXM applique des principes et des méthodes comptables semblables à ceux de CBC/Radio-Canada.

La Société comptabilise initialement au coût sa participation dans SiriusXM, puis ajuste la valeur comptable en fonction de sa quote-part du résultat de SiriusXM. Les dividendes reçus de SiriusXM réduisent la valeur comptable de la participation de la Société.

Les gains et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen de la participation dans cette entreprise associée est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

Estimations et jugements comptables importants

La Société exerçait une influence notable sur SiriusXM au 31 mars 2017, alors qu'elle détenait moins de 20 % des droits de vote.

Pour établir si la Société exerce une influence notable, il a été déterminé, en faisant appel au jugement, que sa représentation au conseil d'administration de SiriusXM (du fait de sa participation aux capitaux propres de SiriusXM) lui confère le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de SiriusXM.

Informations supplémentaires

SiriusXM, une entreprise de radio par satellite située et domiciliée au Canada, offre à la population canadienne des contenus diversifiés par abonnement, dont six chaînes qui diffusent la programmation de la Société.

Le tableau suivant résume l'information financière sur la participation de la Société dans l'entité émettrice (SiriusXM) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 mars :

	Participation ¹		Droit de vote		Juste valeur ²		Valeur comptable		Dividendes reçus ³	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
SiriusXM	10,15 %	10,15 %	9,63 %	9,64 %	71,9 M\$	60,5 M\$	3 117	2 496	2,7 M\$	5,5 M\$

¹Au 31 mars 2017, la société détenait 13 056 787 actions à droit de vote subalterne de catégorie A de SiriusXM.

²La valeur cotée (juste valeur) était basée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs (niveau 1).

³La politique de distribution de SiriusXM prévoit le versement de dividendes trimestriels et, selon le bon vouloir de l'entreprise, de dividendes spéciaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, SiriusXM n'a versé aucun dividende spécial (aucun en 2016) à la Société. En plus, aucun dividende n'a été versé aux premier et troisième trimestres en raison de la vente en cours de SiriusXM.

Aux fins de la présentation de l'information financière, la date de clôture de l'exercice de SiriusXM est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de SiriusXM qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2017, en phase avec les dernières informations fournies par SiriusXM qui peuvent être rendues publiques.

Les informations financières résumées ci-dessous représentent les montants inclus dans les états financiers IFRS de SiriusXM :

	31 mars 2017¹	31 mars 2016 ²
Actifs courants	68 270	36 441
Actifs non courants	238 716	256 410
Passifs courants	(220 269)	(208 413)
Passifs non courants	(214 589)	(218 431)
Actifs nets	(127 872)	(133 993)
Revenus	348 278	334 271
Résultat net et résultat global	31 830	48 688

¹Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2017.

²Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 29 février 2016.

Les informations financières résumées ci-dessus sont rapprochées avec la valeur comptable de SiriusXM figurant dans l'État consolidé de la situation financière, comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture	2 496	-
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	3 363	7 980
Dividendes reçus ¹	(2 742)	(5 484)
Solde à la fin de l'exercice	3 117	2 496

¹ Les dividendes reçus pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont totalisé 2,7 millions de dollars (5,5 millions en 2016).

Dans l'exercice considéré, la Société a comptabilisé des gains de 3,4 millions de dollars.

En 2015-2016, la Société a comptabilisé des gains de 4,9 millions de dollars. Toutefois, comme une tranche de 2,4 millions de dollars de ces gains compensait les pertes subies dans l'exercice précédent, le gain net de la Société s'est élevé à 2,5 millions de dollars.

SiriusXM n'a abandonné aucune activité. Elle n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

La Société n'a aucun passif éventuel ni engagement en ce qui a trait à son entreprise associée.

Le 13 mai 2016, CBC/Radio-Canada a annoncé son intention de voter pour la transaction de recapitalisation et de privatisation dans laquelle son entreprise associée, SiriusXM, s'était engagée. Ainsi, la Société vend sa participation de 10,15 % au prix de 4,50 \$ l'action, ce qui devrait lui rapporter environ 58 millions de dollars. La transaction devrait être finalisée en 2017-2018, puisqu'elle a été approuvée par le CRTC en avril 2017.

13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer consistent essentiellement en des montants dus à des fournisseurs et à des employés qui ont été facturés ou qui sont courus.

Méthodes comptables

Estimations et jugements comptables importants

Les crédateurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux crédateurs et charges à payer.

	31 mars 2017	31 mars 2016
Fournisseurs	35 378	45 692
Charges à payer	50 794	65 130
Autres	1 775	1 690
	87 947	112 512

14. PROVISIONS

Méthodes comptables

Une provision est comptabilisée quand :

- la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable que la Société devra éteindre l'obligation;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Estimations et jugements comptables importants

Lorsque la direction conclut qu'une provision doit être comptabilisée, il y a lieu d'établir une estimation fiable de l'obligation de la Société à partir d'hypothèses quant aux sorties de ressources qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation, ainsi qu'à la probabilité et à l'échéance de ces sorties. Les hypothèses sont notamment fondées sur la nature de la provision, la connaissance du montant de la réclamation, les avis de conseillers juridiques et les opinions d'autres conseillers, l'expérience de situations semblables et toute décision de la direction sur les mesures que la Société entend prendre au regard de son obligation.

Informations supplémentaires

	Coûts de restructuration			Total
	Réclamations et poursuites	Environnemental	Indemnités de cessation d'emploi	
Solde d'ouverture	24 196	343	17	24 556
Provisions supplémentaires comptabilisées	13 714	256	360	14 330
Provisions utilisées	(3 101)	(81)	-	(3 182)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(4 619)	(128)	(377)	(5 124)
Solde à la fin de l'exercice	30 190	390	-	30 580

A. RÉCLAMATIONS ET POURSUITES

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires élevés ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables, sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Les réclamations pour lesquelles il est peu probable que des sorties de trésorerie seront effectuées sont également réputées être des éventualités.

Au 31 mars 2017, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 30,2 millions de dollars (24,2 millions de dollars au 31 mars 2016) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classées comme courantes, puisque la Société s'efforce de résoudre ces cas dans les douze prochains mois.

15. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Méthodes comptables

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction (concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants). Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :

- **Coût des services** – comprend le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés. La Société comptabilise ce coût en résultat net de la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié.
- **Revenus ou charges d'intérêts nets** – la Société comptabilise les revenus ou les charges d'intérêts nets en résultat net de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies.

Ces deux éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

- **Réévaluations** – comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts). Elles sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. La Société a pour politique de les virer directement aux résultats non distribués.

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

Estimations et jugements comptables importants

La comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime.

Les principales hypothèses et estimations comprennent les taux d'actualisation, les taux d'évolution du coût des soins de santé, les taux de croissance de la rémunération à long terme, les augmentations futures des prestations de retraite et la mortalité des participants. L'horizon à long terme de ces hypothèses est compatible avec la nature des avantages postérieurs à l'emploi.

La Société se réfère à la courbe de Fiera Capital (« courbe de l'ICA ») pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser dans le calcul de l'obligation au titre des prestations définies. La courbe de l'ICA a été révisée pendant l'exercice considéré à la suite de la publication, en novembre 2016, d'une nouvelle directive par le *Groupe de travail sur les taux d'actualisation applicables à la comptabilisation des prestations de retraite et postérieures à la retraite*, pour faire face à la pénurie d'obligations de sociétés cotées AA à longue échéance. La direction ne s'attend pas à ce que ce changement ait un effet important sur nos états financiers, puisque le taux d'actualisation a été arrondi à 25 points de base. Plus de détails à la note 15B. Des changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée à la note 15C.

AVANTAGES DU PERSONNEL AUTRES QUE LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
<p><u>Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées</u> La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels; • dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie; • dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail. <p>Les avantages du personnel à court terme sont passés aux dépenses au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si celle-ci a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé lui a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable.</p> <p><u>Autres avantages à long terme du personnel</u> Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail; • pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et pour le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi, et les dépenses s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent. 	<p>Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi.</p>

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
<p>La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités; et (b) la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.</p> <p>Dans le cas d'un départ volontaire, la Société ne peut plus retirer son offre d'une indemnité de cessation d'emploi dès que l'employé accepte l'offre ou qu'une restriction limitant sa capacité de retirer son offre prend effet. Dans le cas de départs involontaires, la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi quand elle a communiqué un plan de licenciement aux employés concernés.</p>	<p>Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux indemnités de cessation d'emploi.</p>

Informations supplémentaires
A. ACTIF/PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les actifs et les passifs liés au personnel comptabilisés et présentés à l'État consolidé de la situation financière sont les suivants :

	Courant		Non courant	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Actif au titre du régime de retraite	-	-	261 721	145 406
Passif au titre du régime de retraite	-	-	108 095	102 739
Avantages futurs du personnel	-	-	132 772	136 833
Indemnités de vacances	57 963	55 056	-	-
Réduction des effectifs	9 699	17 310	-	-
Passifs liés aux salaires	55 735	49 195	23 282	79
Total des régimes de retraite et autres avantages du personnel	123 397	121 561	264 149	239 651

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime	6 733 325	-	-	6 456 327	-	-
Obligation au titre des prestations définies	6 471 604	108 095	132 772	6 310 921	102 739	136 833
Actif (passif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	261 721	(108 095)	(132 772)	145 406	(102 739)	(136 833)

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension (la Loi)* et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2016. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du Régime, qui varient entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 décembre 2015. Les actifs du régime de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2017.

Le régime de retraite à prestations définies de la Société est exposé aux risques suivants :

Risque de capitalisation : Le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du régime de retraite de la Société provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du régime au titre des prestations définies, donnant ainsi naissance à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que les régimes de retraite obtiennent un taux de rendement à long terme qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance constante de leur obligation.

Autres risques : Les actifs du régime sont également exposés à divers risques financiers inhérents aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une certaine dose d'incertitude en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite ainsi que du passif au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme peut être parfois important et fluctuant.

B. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES IMPORTANTES

Pour faire face à la pénurie d'obligations de sociétés cotées AA à longue échéance, l'ICA a révisé le modèle de courbe de rendement établi par Fiera Capital et utilisé par la Société pour déterminer le taux d'actualisation.

L'ICA utilise habituellement des obligations de sociétés provinciales cotées AA à écarts constants pour extrapoler sa courbe de rendement. Avec la nouvelle approche, l'ajustement de l'écart de crédit associé à des échéances plus longues repose sur le rapport entre différents écarts. On ne peut chiffrer l'effet de ce changement d'estimation comptable sur les périodes futures, car il est impraticable d'estimer la courbe de rendement selon l'ancienne approche. Cependant, à partir des conclusions tirées par Fiera Capital de sa comparaison des deux approches au mois d'octobre 2016, la direction est d'avis que les taux d'actualisation devraient produire des rendements semblables à ceux obtenus avec l'ancienne approche.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2017	31 mars 2016
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux d'actualisation	3,75 %	3,50 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation – régime de retraite	3,75 %	3,75 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation – assurance vie	3,50 %	3,75 %
Mortalité	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada en fonction de l'échelle de projection CPM B	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	1,40 % en 2017 et 2018 2,75 % par la suite	1,40 % en 2016 et 2017 2,75 % par la suite
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,20 % en 2017 baisse à 4,50 % sur 10 ans	7,53 % en 2016 baisse à 4,50 % sur 10 ans
Indexation des prestations en cours de versement	1,86 %	1,86 %

C. ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Sensibilité du taux d'actualisation				
hausse de 100 points de base	-13,2 %	-13,1 %	-7,8 %	-7,7 %
baisse de 100 points de base	17,0 %	16,8 %	9,3 %	9,1 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires				
hausse de 100 points de base	2,9 %	2,9 %	6,6 %	5,7 %
baisse de 100 points de base	-2,5 %	-2,5 %	-5,8 %	-5,1 %
Taux attendu d'augmentation future				
hausse de 100 points de base	13,6 %	13,4 %	0,4 %	0,4 %
baisse de 100 points de base	-11,2 %	-11,1 %	-0,4 %	-0,3 %
Sensibilité de la mortalité				
Retraités vivent un an de plus	4,8 %	4,8 %	-1,6 %	-1,7 %
Retraités vivent un an de moins	-4,9 %	-4,9 %	1,8 %	1,9 %
Sensibilité du taux d'évolution du coût				
hausse de 100 points de base	s. o.	s. o.	1,2 %	1,0 %
baisse de 100 points de base	s. o.	s. o.	-1,0 %	-0,9 %

s. o. = sans objet

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Des évaluations de l'appariement de l'actif et du passif sont effectuées régulièrement. Elles consistent notamment à soupeser le risque en fonction du rendement produit par la composition de l'actif à long terme en vigueur, à analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2015. En voici les principales recommandations :

- préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif⁽³⁴⁾ du Régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime;
- mettre en place une structure pour ajuster systématiquement le ratio de couverture des taux d'intérêt du Régime à l'évolution des taux d'intérêt;
- maintenir à leur niveau actuel les placements dans des instruments plus productifs, comme les actions, les placements privés et les placements immobiliers;
- quantifier la tolérance au risque du Régime.

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. La Société complète la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

D. TAUX DE COTISATION

Les taux de cotisation des employés à temps plein sont les suivants :

	2016-2017	2015-2016
Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1er avril au 30 juin	6,98 %	6,25 %
1er juillet au 31 mars	7,68 %	6,98 %
Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1er avril au 30 juin	9,18 %	8,22 %
1er juillet au 31 mars	10,10 %	9,18 %

¹ En 2017, ce maximum est de 55 300 \$ (54 900 \$ en 2016; 53 600 \$ en 2015).

⁽³⁴⁾ Cette stratégie implique la gestion de l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Ainsi, l'actif total du régime est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) présentent la même sensibilité aux taux d'intérêt et d'inflation que les passifs du régime. Les actifs non appariés (actions et placements non traditionnels) évoluent différemment.

E. TOTAL DES PAIEMENTS

La Société a effectué les paiements suivants au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Prestations versées directement à des bénéficiaires	13 931	12 909
Cotisations habituelles de l'employeur aux régimes de retraite	53 494	56 163
Total des paiements pour les régimes à prestations définies	67 425	69 072

F. PROFIL DES ÉCHÉANCES

Le profil des échéances de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société est le suivant :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Durée moyenne de l'obligation de retraite	15,0 ans	14,7 ans	8,7 ans	8,5 ans
Participants actifs	21,8 ans	21,7 ans	8,8 ans	8,6 ans
Participants - prestations différées	18,3 ans	18,4 ans	s. o.	s. o.
Retraités	10,8 ans	10,7 ans	7,9 ans	7,7 ans
s. o. = sans objet				

La Société compte cotiser 50,2 millions de dollars à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. En juillet 2017, la Société aura instauré un ratio de partage des coûts de 50:50 entre les employés et l'employeur pour les cotisations de retraite versées par tous les participants.

G. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	6,413,660	136,833	6,565,275	140,339
Coût des services rendus	105,569	5,525	125,661	5,564
Coût financier	237,604	4,301	227,795	4,049
Cotisations des employés	46,447	-	46,064	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	104,472	(387)	-	(627)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(24,200)	37	(271,327)	(3,748)
Écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	(10,363)	394	21,888	4,165
Prestations versées	(293,490)	(13,931)	(301,696)	(12,909)
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	6,579,699	132,772	6,413,660	136,833

H. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Les variations de la juste valeur des actifs du régime ont été les suivantes :

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime, solde d'ouverture	6 456 327	-	6 648 816	-
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	(6 490)	-	(6 160)	-
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	238 195	-	229 510	-
Rendement des actifs du régime de retraite, à l'exclusion des revenus d'intérêts	238 842	-	(216 370)	-
Cotisations des employés	46 447	-	46 064	-
Cotisations de la Société	53 494	13 931	56 163	12 909
Prestations versées	(293 490)	(13 931)	(301 696)	(12 909)
Juste valeur des actifs du régime, fin de l'exercice	6 733 325	-	6 456 327	-

La juste valeur des actifs du régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

31 mars 2017

		Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 3)	Total
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	183 659	242 212	-	425 871
	Obligations canadiennes	-	1 880 664	832 226	2 712 890
Actions	Canadiennes	383 326	342 947	-	726 273
	Internationales	1 259 541	210 563	-	1 470 104
Placements stratégiques	Placements immobiliers	40 318	-	553 681	593 999
	Placements privés	-	-	620 867	620 867
	Fonds spéculatifs	-	-	138 195	138 195
Autres	Dérivés	(1 462)	23 824	-	22 362
Total des actifs de placement		1 865 382	2 700 210	2 144 969	6 710 561
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs		-	-	-	22 764
Juste valeur des actifs du régime		-	-	-	6 733 325

31 mars 2016

		Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 3)	Total
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	228 005	243 921	-	471 926
	Obligations canadiennes	-	1 853 635	813 579	2 667 214
Actions	Canadiennes	345 307	85 420	94 102	524 829
	Internationales	1 193 468	236 659	-	1 430 127
Placements stratégiques	Placements immobiliers	38 351	-	555 205	593 556
	Placements privés	-	-	594 384	594 384
	Fonds spéculatifs	-	-	153 041	153 041
Autres	Dérivés	(1 142)	11 100	-	9 958
Total des actifs de placement		1 803 989	2 430 735	2 210 311	6 445 035
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs		-	-	-	11 292
Juste valeur des actifs du régime		-	-	-	6 456 327

Les justes valeurs des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sont établies en fonction du cours sur un marché actif, ce qui n'est pas le cas des justes valeurs des placements stratégiques et des dérivés. Le rendement réel des actifs du régime pour l'exercice est de 510,0 millions de dollars, soit 8,04 % (57,2 millions de dollars en 2016, soit 0,88 %).

I. COÛTS DU RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés au titre des régimes de retraite à prestations définies dans l'État consolidé du résultat et dans l'État consolidé du résultat global :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Coût des services rendus	111 094	131 225
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	6 490	6 160
Coût financier de l'obligation au titre des prestations définies	241 905	231 844
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	(238 195)	(229 510)
Autres	807	(534)
Charge comptabilisée en résultat net	122 101	139 185
Moins :		
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(169 696)	(32 745)
Total	(47 595)	106 440

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 569,8 millions de dollars au 31 mars 2017 (400,1 millions de dollars au 31 mars 2016).

La dépense totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	117 217	133 617
Coûts de transmission, distribution et collecte	3 663	4 176
Administration nationale	1 221	1 392
Total	122 101	139 185

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, la dépense totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 936,1 millions de dollars (925,7 millions de dollars en 2016).

16. DETTE OBLIGATAIRE

La Fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars qui viennent à échéance en mai 2027. De par sa relation avec la Fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto.

Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 171,7 millions de dollars (187,4 millions de dollars au 31 mars 2016). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Paiements minimaux	Valeur comptable	Paiements minimaux	Valeur comptable
Moins d'un an	33 039	22 921	33 039	22 269
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	74 791	132 155	69 462
Plus de cinq ans	181 713	146 570	214 752	167 389
Moins : charges financières futures	(102 625)	-	(120 826)	-
Total	244 282	244 282	259 120	259 120

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 18,2 millions de dollars (19,3 millions de dollars en 2016).

Valeur comptable :

	31 mars 2017	31 mars 2016
	Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :	
Courant	22 921	22 269
Non courant	221 361	236 851
	244 282	259 120

17. OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les obligations au titre de contrats de location-financement portent principalement sur des transpondeurs satellitaires et des améliorations locatives. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location
Contrat pour les améliorations locatives				
			Taux d'intérêt effectif	Échéance
			2,14 % par an	juin 2022
Contrat pour les transpondeurs satellitaires			6,82 % par an	février 2018
Total	16 593	16 593	28 057	28 057

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptabilisée en tant qu'obligations au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	10 293	11 476
Non courant	6 300	16 581
Total	16 593	28 057

La charge d'intérêts liée aux obligations au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 1,3 million de dollars (1,9 million de dollars en 2016).

18. EFFETS À PAYER

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada détient des effets à payer qui viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre.

Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit aux notes 7 et 8.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Paiements minimaux	Valeur comptable	Paiements minimaux	Valeur comptable
Moins d'un an	11 473	8 726	11 473	8 523
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	31 817	45 892	30 342
Plus de cinq ans	63 101	54 911	74 574	63 442
Moins : charges financières futures	(25 012)	-	(29 632)	-
Total	95 454	95 454	102 307	102 307

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 4,6 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2016).

Valeur comptable :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	8 726	8 523
Non courant	86 728	93 784
	95 454	102 307

19. REVENUS DIFFÉRÉS

Les revenus différés sont des revenus reçus à l'avance pour des installations et des services de production non encore fournis. Les revenus différés ont également trait aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est locataire, et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus.

Méthodes comptables

Les revenus relatifs à des services tels la fourniture d'installations et la production qui n'ont pas encore eu lieu et les paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus sont comptabilisés dans la période où les services sont rendus. Les revenus différés relatifs aux périodes de location gratuites accordées dans des contrats de location sont comptabilisés à l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire tant que le contrat de location est en vigueur.

Estimations et jugements comptables importants

La Société a estimé le montant des revenus différés pour les services dus à Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la sous-licence de diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6B.

Informations supplémentaires

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture	58 580	69 259
Différés durant l'exercice	24 899	41 730
Comptabilisés au résultat net durant l'exercice	(40 405)	(52 409)
Solde à la fin de l'exercice	43 074	58 580

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptabilisé en tant que revenus différés dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	23 185	25 729
Non courant	19 889	32 851
	43 074	58 580

20. REVENUS

Les revenus consistent essentiellement en des montants gagnés par la Société par suite de la fourniture de biens et de services à des clients externes.

Méthodes comptables

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les revenus comptabilisés sont diminués de tout rabais. Les revenus sont comptabilisés quand :

- le montant des revenus peut être évalué de manière fiable;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société;
- les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés au client et la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion ni dans le contrôle effectif des biens cédés.

Estimations et jugements comptables importants

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux revenus.

SOURCES DE REVENUS**MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS PAR LA SOCIÉTÉ**

Revenus publicitaires provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire à la télévision, à la radio et sur nos plateformes numériques.	Lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.
Revenus d'abonnement provenant de la vente d'émissions de télévision spécialisée et d'autres ventes d'émissions par abonnement.	Lorsque les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.
Revenus découlant de la location d'installations et de services, de la vente d'émissions et de droits de diffusion, des commandites d'émissions, des droits de retransmission et des activités à titre de diffuseur hôte.	Lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.
Revenus tirés de la location d'espaces ou de contrats de location d'installations et de services connexes.	Sur une base linéaire sur la période de location.
Incitatifs à la location.	En réduction du revenu de location pendant la durée du contrat de location.
Revenus provenant de la vente d'autres services, comme les productions commerciales, les commandites d'émissions et d'autres services.	Lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Selon la méthode linéaire, lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations.
Droits de retransmission et contributions du Fonds des médias du Canada (FMC).	Selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.
Revenus financiers provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement.	Pour les intérêts sur les comptes bancaires : à mesure qu'ils sont gagnés. Pour les autres revenus financiers : méthode du taux d'intérêt effectif.

Informations supplémentaires

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Publicité - télévision et radio ¹	263 996	223 815
Publicité - services numériques	36 595	26 100
Revenus d'abonnement	131 245	134 541
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	45 315	45 439
Production ²	19 484	42 679
Ventes d'émissions et de droits de diffusion	35 252	30 947
Droits de retransmission	4 050	4 083
Commandites d'émission	4 658	3 377
Autres services	6 367	5 835
Total des revenus liés à la prestation des services	546 962	516 816
Total des revenus financiers	9 415	10 235
Gain sur taux de change	312	1 590
Gain (perte) net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	231	(255)
Total des revenus	556 920	528 386

¹Publicité - télévision et radio comprend des revenus d'échange de services de 3,7 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2016).

²Production comprend des revenus d'échange de services de 14,8 millions de dollars (14,2 millions de dollars en 2016).

Changement de présentation

Pendant l'exercice, la Société a modifié le classement de certaines sources de revenus dans le but de présenter une image plus fidèle du suivi et des rapports internes effectués par la direction à l'égard des activités en cause. La direction estime que les reclassements ci-dessous permettront de fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers.

	Exercice terminé le 31 mars 2016			Note
	Chiffres publiés	Reclassements	Chiffres révisés	
Publicité - télévision et radio	253 220	(29 405)	223 815	(a), (d)
Publicité - services numériques	-	26 100	26 100	(a)
Revenus d'abonnement	134 541	-	134 541	
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	45 080	359	45 439	(b)
Production	43 972	(1 293)	42 679	(b), (c), (d)
Programmation numérique	16 414	(16 414)	-	(c)
Ventes d'émissions et de droits de diffusion	-	30 947	30 947	(c)
Droits de retransmission	4 083	-	4 083	
Commandites d'émission	3 377	-	3 377	
Autres services	5 187	648	5 835	(b)
Total des revenus liés à la prestation des services	505 874	10 942	516 816	
Total des revenus financiers	10 235	-	10 235	
Revenus de contrats-échanges autres	10 942	(10 942)	-	(d)
Gain sur taux de change	1 590	-	1 590	
Perte nette provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	(255)	-	(255)	
Total des revenus	528 386	-	528 386	

(a) Les revenus publicitaires ont été décomposés en « Publicité – télévision et radio » et « Publicité – services numériques » pour fournir aux utilisateurs des états financiers des informations plus pertinentes compte tenu du virage numérique pris par la Société.

(b) Reclassements de « Production » à « Locations d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services » et à « Autres services » pour mieux exprimer la nature de ces sources de revenus.

(c) Reclassement d'une partie des revenus sous le poste « Production » et de tous les revenus sous le poste « Programmation numérique » au nouveau poste « Vente d'émissions et de droits de diffusion » pour mieux exprimer la nature de ces sources de revenus.

(d) Les revenus provenant des échanges de services sont maintenant comptabilisés dans les postes pertinents, à savoir « Publicité – télévision et radio » et « Production ». De plus, une somme reçue dans le cadre d'un échange de services a été reclassée de « Publicité – télévision et radio » à « Production ».

21. FINANCEMENT PUBLIC

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada.

Méthodes comptables

Les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et le fonds de roulement sont comptabilisés dans le financement public à l'État consolidé du résultat de l'exercice pour lequel ils ont été approuvés. Les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables sont comptabilisés comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs qu'il a permis d'acquérir. Les crédits parlementaires pour l'achat de terrains sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat.

Estimations et jugements comptables importants

La Société doit estimer le montant de financement public à comptabiliser en résultat pour les dépenses en immobilisations.

Le montant comptabilisé chaque exercice reflète les durées d'utilité estimatives et la proportion des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société acquises au moyen du financement public pour les dépenses en immobilisations, par rapport aux durées d'utilité estimatives et à la proportion d'immobilisations acquises au moyen de fonds autogénérés.

Informations supplémentaires

Les crédits parlementaires approuvés et les sommes reçues par la Société sont ventilés comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Financement des activités d'exploitation		
Financement de base	1 016 693	941 693
Virement au financement des immobilisations	(14 386)	(13 361)
Financement des activités d'exploitation reçu	1 002 307	928 332
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités d'exploitation	14 386	13 361
Financement des immobilisations reçu	106 717	105 692
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 113 024	1 038 024

Le virement au financement des immobilisations et le virement du financement des activités d'exploitation sont conformes aux propositions d'affaires soumises pour des projets d'immobilisations portés au crédit pour les activités d'exploitation. Ils sont généralement compensés en partie par le virement du produit de la vente d'immobilisations lorsqu'il a été jugé que ce produit sera affecté aux activités d'exploitation.

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte.

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture	531 295	520 200
Financement public au titre des immobilisations	106 717	105 692
Amortissement du financement des immobilisations différé	(92 778)	(94 597)
Solde à la fin de l'exercice	545 234	531 295

22. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement, les effets à payer et la désactualisation de passifs.

Méthodes comptables**Estimations et jugements comptables importants**

Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux charges financières.

Informations supplémentaires

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Intérêts sur la dette obligataire	18 201	19 258
Intérêts sur les effets à payer	4 620	4 948
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	1 250	1 931
Autres charges financières sans décaissement	1 836	1 995
	25 907	28 132

23. IMPÔT SUR LE REVENU

CBC/Radio-Canada est une société d'État prévue par règlement en vertu de l'article 7100 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* et est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux.

Méthodes comptables

La direction applique la méthode des actifs et passifs d'impôt différé pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé reflètent les effets fiscaux estimatifs de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs bases fiscales respectives.

Impôt exigible

Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de dépenses qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses dépenses ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur ses crédits parlementaires uniquement pour financer ses dépenses d'exploitation, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que ces conditions d'exploitation sont rencontrées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Estimations et jugements comptables importants

La direction s'est fiée à son jugement pour déterminer que, à la date de présentation de l'information financière, les impôts différés ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société.

Informations supplémentaires

A. IMPÔT SUR LE REVENU COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT NET

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (25,00 % en 2016) au bénéfice comptable, comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	(17 692)	(15 998)
Différences permanentes	811	387
Augmentation en raison de l'ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	16 881	15 611
Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2017 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles.

B. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES

	31 mars 2017	31 mars 2016
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	35 809	34 063
Régime de retraite	(153 626)	(42 667)
Passifs liés au personnel	132 824	132 599
Report de pertes prospectif	62 495	58 568
Créances et placements à long terme	4 463	8 498
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(36 110)	(39 600)
Immobilisations corporelles	(180 051)	(192 028)
Autres	(18 454)	(17 133)
Total	(152 650)	(57 700)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2030.

24. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT

	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	10 872	15 018
Actif de programmation (courant)	(30 500)	(67 650)
Stocks de marchandisage	251	16
Charges payées d'avance	(4 038)	(11 709)
Créditeurs et charges à payer	(17 189)	24 961
Provisions	6 024	(16 406)
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (courant)	1 645	(34 257)
Revenus différés (courant)	(2 544)	(4 376)
	(35 479)	(94 403)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section traite des instruments financiers de la Société et des risques financiers associés, ainsi que des politiques et objectifs de la gestion des risques financiers de la Société, de son exposition et de sa vulnérabilité aux risques financiers.

Méthodes comptables

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. La Société évalue les instruments financiers regroupés selon la nature et la finalité de chacun. Elle classe tous ses actifs financiers non dérivés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), ou comme des prêts et créances. Elle classe les passifs financiers non dérivés en autres passifs financiers.

- **Instruments financiers à la JVRN** – comprend la trésorerie et les titres négociables. La Société évalue initialement ces instruments à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur découlant d'une réévaluation est comptabilisée dans le poste « Autres revenus » ou « Charges financières » de l'État consolidé du résultat.
- **Prêts et créances** – actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, comme les créances clients et les billets à recevoir. La Société évalue initialement ces actifs à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.
- **Autres passifs** – comprend les comptes créditeurs, les obligations et les effets à payer. La Société évalue initialement ces passifs à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à leur émission, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

La direction évalue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe une indication objective que les actifs financiers puissent s'être dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les créances clients, les actifs sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Estimations et jugements comptables importants

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux instruments financiers.

Informations supplémentaires

A. CLASSEMENT ET RISQUES – APERÇU

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les instruments financiers selon leur nature et leur classement, et précise les risques auxquels ils peuvent être exposés :

	Classement	Risques		
		Crédit	liquidité	Risques du marché
				Devise
Instruments financiers évalués au coût amorti :				
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	X		X
Billets à recevoir	Prêts et créances	X		X
Investissement dans un contrat de location-financement	Prêts et créances	X		X
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs		X	
Dette obligataire	Autres passifs		X	X
Obligations au titre de contrats de location-financement	Autres passifs		X	X
Effets à payer	Autres passifs		X	X
Instruments financiers évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et titres négociables	JVRN	X		X
Instruments financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	X		X

B. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire crédit uniquement à des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie, et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par les cadres supérieurs.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016.

Trésorerie et titres négociables

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes. La Société gère le risque de crédit découlant de ses placements dans des titres négociables en détenant des titres de première qualité.

Créances clients et autres créances

La concentration du risque de crédit en ce qui concerne les créances clients est limitée et gérée grâce à la mise en place d'un programme d'évaluation du crédit et au moyen, si nécessaire, du plafonnement du crédit accordé à un client. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

À l'instar des autres entreprises de diffusion, la Société comptabilise des créances clients et autres créances essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire par l'intermédiaire d'agences. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. Par conséquent, une partie importante des créances clients de la Société est en souffrance, mais n'est pas dépréciée, et la période de recouvrement n'est pas nécessairement une indication du risque de crédit.

Comme l'essentiel de son financement provient du crédit parlementaire, la Société juge qu'elle n'est pas exposée au risque de concentration du risque de crédit qui menace généralement les radiodiffuseurs ayant principalement des revenus commerciaux. Le risque de crédit n'est très concentré dans aucun client unique et, dans le cas des créances publicitaires, il est atténué par les évaluations de crédit des clients au début de la relation d'affaires et de façon continue par la suite.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

Les tableaux suivants présentent une ventilation des créances clients et autres créances en fonction de leur ancienneté ainsi que des informations supplémentaires sur la provision pour créances douteuses.

	31 mars 2017	31 mars 2016
31 à 60 jours	24 030	35 314
61 à 90 jours	14 256	673
Plus de 90 jours	15 240	13 874
Total	53 526	49 861

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture	(2 058)	(2 683)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	1 868	571
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	177	1 113
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(1 227)	(1 059)
Solde à la fin de l'exercice	(1 240)	(2 058)

Billets à recevoir et investissement dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

Instruments financiers dérivés

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD ¹	19 894	4	13 143	(159)

¹Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 1,32416 et 1,32860 et viennent à échéance entre avril 2017 et février 2018.

C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter une dette non courante sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2017	Flux de trésorerie contractuels	31 mars 2017		
			1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	244 282	346 907	33 039	132 155	181 713
Effets à payer	95 454	120 466	11 473	45 892	63 101
Contrat de location-financement	16 593	17 515	10 728	2 762	4 025
	356 329	484 888	55 240	180 809	248 839

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2016	Flux de trésorerie contractuels	31 mars 2016		
			1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	259 120	379 946	33 039	132 155	214 752
Effets à payer	102 307	131 939	11 473	45 892	74 574
Contrat de location-financement	28 057	30 236	12 733	12 787	4 716
	389 484	542 121	57 245	190 834	294 042

D. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Dans l'exercice considéré, l'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés.

E. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses dépenses libellés en monnaies étrangères. La majorité des transactions en monnaies étrangères sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2017 est non significative (non significative en 2016).

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2017, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

F. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat net de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. La Société peut déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

G. JUSTE VALEUR

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Société :

	31 mars 2017		31 mars 2016		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instrument financiers évalués à la juste valeur :						
Trésorerie	131 062	131 062	156 465	156 465	Niveau 2	(a)
Titres négociables						
Actifs obligataires	10 794	10 794	-	-	Niveau 2	(b)
Actions	12 437	12 437	-	-	Niveau 1	(c)
Instrument financiers dérivés	200	200	151	151	Niveau 2	(d)
Actifs financiers	154 493	154 493	156 616	156 616		
Instrument financiers dérivés	-	-	159	159	Niveau 2	(e)
Passifs financiers	-	-	159	159		
Instrument financiers évalués au coût amorti :						
Créances clients et autres créances	125 499	125 499	136 370	136 370	Niveau 2	(a)
Billets à recevoir (courant)	3 238	3 238	2 651	2 651	Niveau 2	(a)
Investissement dans un contrat de location-financement (courant)	3 171	3 171	2 960	2 960	Niveau 2	(a)
Billets à recevoir (non courant)	37 661	43 676	40 877	48 270	Niveau 2	(f)
Investissement dans un contrat de location-financement (non courant)	41 248	48 524	44 419	53 507	Niveau 2	(f)
Actifs financiers	210 817	224 108	227 277	243 758		
Créditeurs et charges à payer	87 947	87 947	112 512	112 512	Niveau 2	(a)
Dette obligataire (courant)	22 921	22 921	22 269	22 269	Niveau 2	(a)
Obligations au titre de contrats de location-financement (courant)	10 293	10 293	11 476	11 476	Niveau 2	(a)
Effets à payer (courant)	8 726	8 726	8 523	8 523	Niveau 2	(a)
Dette obligataire (non courant)	221 361	285 330	236 851	317 488	Niveau 2	(g)
Obligations au titre de contrats de location-financement (non courant)	6 300	6 300	16 581	16 780	Niveau 2	(g)
Effets à payer (non courant)	86 728	96 706	93 784	107 335	Niveau 2	(g)
Passifs financiers	444 276	518 223	501 996	596 383		

¹La méthode renvoie à la hiérarchie décrite à la note 2B. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017.

(a) Les justes valeurs avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

(b) La juste valeur des actifs obligataires qui sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs est basée sur des prix de marché cotés, des devis de courtiers ou des sources de prix alternatifs soutenus par des intrants observables.

(c) La Société a désigné ses titres négociables comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs sont établies d'après les cours du marché pour chaque actif et la quantité détenue par la Société.

(d) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options dont les principales données d'entrée sont notamment le cours de clôture et la volatilité des actions détenues, les taux officiels des obligations du gouvernement et les rendements des actions observables directement.

(e) La juste valeur est établie d'après un modèle des flux de trésorerie actualisés basé sur les prix observables sur un marché à terme normalisé.

(f) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(g) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité de la Société.

26. GESTION DU CAPITAL

La Société est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectifs de :

- préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation;
- financer ses actifs;
- remplir la mission et atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités d'exploitation et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2016.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

27. PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales de la Société, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de la Société. En vertu du principe de la propriété commune, la Société est liée avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Méthodes comptables

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Estimations et jugements comptables importants

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux parties liées.

Informations supplémentaires

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et comptabilisées à la juste valeur par la Société :

A. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES AUTRES QUE DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

	Prestation de services	
	Exercice terminé le 31 mars	
	2017	2016
Entreprise associée	2 353	2 401
Autres entités liées ¹	111	111
	2 464	2 512

¹ Les transactions avec les autres entités liées correspondent essentiellement à la prestation de services administratifs au Régime de retraite de la Société.

En outre, les paiements en espèces pour les contributions de la Société aux régimes à prestations définies sont décrits à la note 15E.

Les sommes à recevoir des parties liées s'établissaient comme suit à la fin de la période et étaient incluses dans le poste « Créances clients et autres créances » dans l'État consolidé de la situation financière :

	Sommes dues par les parties liées	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Entreprise associée	596	579

La Société ne devait aucune somme à des parties liées au 31 mars 2017 (aucune au 31 mars 2016).

Les sommes à recevoir ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune dépense n'a été comptabilisée dans la période considérée ou dans des périodes antérieures relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

Autres transactions avec une entreprise associée

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice considéré ou l'exercice précédent autre que les dividendes reçus, comme il est indiqué à la note 12.

Transactions avec des entités liées à des autorités publiques

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à des autorités publiques »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à des autorités publiques, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

La Société a choisi de se prévaloir d'une exemption des obligations d'information prévue par IAS 24, *Information relative aux parties liées*, qui limite les informations à fournir aux transactions entre parties liées conclues avec l'État et d'autres entités liées à des autorités publiques.

B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir le président-directeur général, les vice-présidents et les membres du Conseil d'administration.

Le président-directeur général et les vice-présidents ont touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Avantages à court terme ¹	4 443	4 326
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 927	1 836
Autres avantages ³	145	144
	6 515	6 306

¹Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres actifs du personnel.

²Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³Les autres avantages désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée, l'indemnisation des accidents du travail et les indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

La rémunération versée pendant l'exercice aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, totalise 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars en 2016).

La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

- Les **membres du Conseil d'administration**, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités selon un barème déterminé dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par le ministre du Patrimoine canadien). Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.
- La rémunération versée aux **vice-présidents** est approuvée par le Conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette rémunération est fondée sur le rendement individuel et les tendances du marché.
- Le **président-directeur général** est rémunéré conformément aux modalités du décret en vertu duquel il est nommé.

28. ENGAGEMENTS

Un engagement est un consentement exécutoire et juridiquement contraignant à faire ou à recevoir un paiement futur pour acquérir ou fournir des biens et des services. Les engagements ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, puisque la Société n'a pas encore reçu ou fourni les biens ou les services convenus par contrat.

Méthodes comptables

La Société est partie à de nombreux contrats de location pour lesquels la direction doit déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés aux dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

Estimations et jugements comptables importants

Une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40, *Immeubles de placement*.

A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX PROGRAMMES ET AUTRES

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

	31 mars 2017	31 mars 2016
Gestion des installations	109 889	158 440
Programmation	225 722	221 649
Distribution de transmission	22 956	29 348
Soutien et maintenance	31 380	31 936
Immobilisations corporelles	17 102	21 014
Autres	27 866	28 431
	434 915	490 818

	31 mars 2017	31 mars 2016
Moins d'un an	163 305	146 457
Plus d'un an mais avant cinq ans	230 237	272 948
Plus de cinq ans	41 373	71 413
	434 915	490 818

B. LA SOCIÉTÉ EN TANT QUE PRENEUR – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie de 1 à 26 ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Moins d'un an	21 183	20 735
Plus d'un an mais avant cinq ans	69 307	69 537
Plus de cinq ans	46 337	53 443
	136 827	143 715

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 49,4 millions de dollars (49,2 millions de dollars au 31 mars 2016) pour les coûts d'exploitation et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux au titre de la location passés aux dépenses en 2017 s'élèvent à 22,8 millions de dollars (22,4 millions de dollars en 2016).

C. LA SOCIÉTÉ EN TANT QUE BAILLEUR – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie de 1 à 93 ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Moins d'un an	11 503	13 608
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 222	50 075
Plus de cinq ans	339 876	325 161
	396 601	388 844

Outre les montants présentés ci-dessus, la Société détient des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts d'exploitation et aux impôts fonciers afférents. Ces créances s'élèvent à 73,0 millions de dollars (162,8 millions de dollars au 31 mars 2016).

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Maison de Radio-Canada (MRC)

Le 22 novembre 2016, CBC/Radio-Canada a annoncé qu'elle vendait l'immeuble et le terrain de la MRC au Groupe Mach, et qu'elle avait retenu les services du groupe Broccolini pour ériger la nouvelle MRC sur une partie du site. Le gouvernement du Canada et le gouverneur en conseil ont approuvé les transactions en avril 2017. Étant donné que les actifs ne sont pas encore classés comme détenus en vue de la vente, les impacts financiers du projet de vente et de réaménagement de la MRC ne sont pas reflétés dans ces états financiers consolidés.

La direction s'attend à ce que les actifs de la MRC soient classés comme détenus en vue de la vente lorsque l'opération cadastrale sera terminée.

Sirius XM Canada Holdings (SiriusXM)

Le 13 mai 2016, CBC/Radio-Canada a annoncé son intention de voter pour la transaction de recapitalisation et de privatisation dans laquelle son entreprise associée, SiriusXM, s'était engagée. Ainsi, la Société vend sa participation de 10,15 % au prix de 4,50 \$ l'action, ce qui devrait lui rapporter environ 58 millions de dollars. La transaction a été approuvée par le CRTC en avril 2017 et elle devrait être finalisée en 2017-2018. Dès qu'elle aura en main toutes les informations requises, la Société rendra compte de son évaluation quantitative de l'effet financier total de cette transaction dans ses états financiers consolidés intermédiaires de la période se terminant le 30 juin 2017.